

**EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, GREFFIER DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ :**

**QUE** le conseil municipal tiendra une séance extraordinaire **lundi 30 mars 2026 à 20 h 00**

**LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL SE DÉROULERA À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE**

**Au cours de cette séance, les délibérations du conseil municipal et la période de questions lors de cette session porteront exclusivement sur les points suivants :**

1. Avis de motion, dépôt et présentation du projet de règlement numéro 2026-1229 *édicte le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux*
2. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2026-1230 *modifiant le Règlement numéro 2017-1035 sur la tarification de différents services municipaux*
3. Modification de la résolution numéro 2026-03-063 – Règlement d'emprunt numéro 2024-1175 *décrétant une dépense de 4 697 000 \$ et un emprunt de 4 697 000 \$ pour la réfection de la rue Bourbeau*
4. Autorisation d'une modification accessoire au contrat TP-2026-03 – Réfection de la rue Bourbeau
5. Période de questions
  - 5.1 Membres du conseil
  - 5.2 Public
6. Levée de l'assemblée

**FAIT À BOISCHATEL, CE 27<sup>E</sup> JOUR DU MOIS DE MARS 2026**



Daniel Boudreault  
Greffier